

## PROJET DE PROMOTION DE LA COMPETITIVITE DE LA CHAINE DE VALEUR DE L'ANACARDE (PPCA)

### Publication du Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) relatif aux travaux d'aménagement de la zone agro industrielle de Bondoukou dédiée à l'anacarde

## RESUME EXECUTIF

### (I) Justification du projet

La production Ivoirienne de noix de cajou est passée de 380.000 tonnes en 2010 à 761 317 tonnes en 2018 faisant de la Côte d'Ivoire le premier pays producteur mondial. Malgré cette forte augmentation de la production le taux de transformation locale des noix brutes est de moins de 10% et demeure par conséquent faible. Pour booster le taux de transformation locale des noix brutes de cajou, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire avec l'appui de la Banque mondiale met en œuvre le projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA).

Dans le cadre de ce projet, il est prévu au niveau de la composante 3 du PPCA, relative au développement du secteur agro-industriel, la construction de quatre (4) zones agro-industrielles dédiées à la transformation de l'anacarde, dont celle de Bondoukou. Le sous-projet d'aménagement de la zone agro-industrielle de Bondoukou va se réaliser sur une superficie de 26 ha pour l'implantation de lots industriels, d'espaces de vie, de voies de contournement, d'une ceinture verte ainsi que les amenées de réseaux (eau, électricité, assainissement et télécommunication).

### (II) Présentation du sous-projet

Les travaux d'aménagement de cette plateforme agro industrielle comprend les opérations suivantes : (i) terrassements et nivellement d'une plateforme d'environ 26 ha ; (ii) construction des voies et du réseau de drainage des eaux pluviales ; (iii) réalisation du réseau d'assainissement des eaux usées ; (iv) alimentation du site en électricité (amené et distribution) ; (v) approvisionnement en eau potable ; (vi) réalisation du réseau de télécommunication ; (vii) construction de centre de gestion des déchets, de poste de pesage et (viii) aménagement connexes de parkings, d'aires de séchage et entrepôts de stockage (ix) réalisation d'une ceinture verte.

### (III) Cadres juridiques de référence

Le présent PAR se réfère au cadre juridique ivoirien et à la politique opérationnelle (PO 4.12) de la Banque mondiale en matière de déplacement involontaire de populations. Le cadre institutionnel d'exécution du PAR est composé d'une Cellule d'exécution du PAR et d'un Comité de Suivi de la mise en œuvre qui intervient au niveau local pour faciliter les actions de mise en œuvre du PAR.

### (IV) Impacts du projet

Les impacts du projet sont perçus à deux niveaux : les impacts positifs et les impacts négatifs.

#### • Impacts sociaux positifs :

Le sous-projet est une opportunité d'emplois pour les jeunes au niveau local et national. Il représente également une opportunité de marché pour les producteurs (commercialisation des noix brutes).

#### • Impacts sociaux négatifs :

Le sous-projet occasionnera également des pertes de ressources agricoles et de terres. La réalisation des travaux va entraîner la perte d'une superficie d'au moins 26 ha, la perte de 3 bâtis et structures connexes, le déplacement d'une tombe et occasionnera un impact sur les revenus de 13 exploitants agricoles.

### (V) Objectifs du PAR

Les objectifs du présent Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) sont : (i) minimiser, dans la mesure du possible, la réinstallation involontaire, en étudiant toutes les alternatives viables dans la conception du projet (ii) s'assurer que les personnes affectées soient consultées effectivement en toute liberté et dans la plus grande transparence et qu'elles aient l'opportunité de participer à toutes les étapes charnières du processus d'élaboration et de mise en œuvre des activités de réinstallation involontaire et de compensation; (iii) s'assurer que les indemnités, s'il y a lieu, soient déterminées de manière participative avec les personnes en rapport avec les impacts subis, afin de s'assurer qu'aucune

## PROJET DE PROMOTION DE LA COMPETITIVITE DE LA CHAINE DE VALEUR DE L'ANACARDE (PPCA)

### Publication du Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) relatif aux travaux d'aménagement de la zone agro industrielle de Bondoukou dédiée à l'anacarde

personne affectée par le projet ne soit pénalisée de façon disproportionnée; (iv) s'assurer que les personnes affectées, incluant les groupes pauvres et vulnérables, soient assistées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence, leur niveau et cadre de vie.

#### (VI) Résultats de l'étude socio-économique

Les personnes et leurs biens situés dans l'emprise de la zone agro industrielle où les travaux se dérouleront ont fait l'objet d'un recensement au cours de l'enquête socio-économique. Ce recensement a permis une identification minutieuse des populations concernées par le sous-projet, l'évaluation de ce qu'elles perdent du fait du sous-projet. Au total, la réalisation du sous-projet pourrait affecter treize (13) personnes et causer la destruction de 17 304 pieds de cultures et le déplacement d'une tombe.

#### (VII) Eligibilité et date butoir du Plan d'Action de Réinstallation (PAR)

Est éligible au PAR, toute personne ayant des droits légaux ou non, formels ou informels sur les biens qu'elle possède et situés dans l'emprise de la plate-forme agro-industrielle de Bondoukou. Cette éligibilité tient aussi compte d'une date dite date limite d'éligibilité ou date butoir d'éligibilité au PAR. Dans le cadre du présent sous-projet, le 18 novembre 2019 a été arrêté comme date butoir et correspond à la date de fin du recensement des

personnes affectées par le sous-projet et de leurs biens situés dans l'emprise.

#### (VIII) Un mécanisme de recours et de gestion des plaintes

Un mécanisme de recours et de gestion des plaintes sera institué dans les localités concernées pendant la mise en œuvre du sous-projet afin de gérer des conflits éventuels. Ce mécanisme se présente comme suit : (i) la Cellule d'exécution du PAR (CE-PAR), (ii) le Comité de Suivi (CS-PAR).

Le mécanisme de gestion des plaintes comprend trois phases :

- L'enregistrement des plaintes ;
- La résolution à l'amiable ;
- Le recours à la justice.

Le règlement à l'amiable est l'option privilégiée.

#### (IX) Budget du PAR

Le budget global du PAR est estimé à trois cent soixante-dix-sept millions sept cent soixante-dix-neuf mille cent deux (377 779 102) francs CFA, et entièrement financé par l'Etat de Côte-d'Ivoire.

#### AVIS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Afin de s'assurer de la prise en compte complète des personnes affectées, gage du succès de la mise en œuvre du PAR et partant du sous-projet dans la région, le PPCA invite le public au niveau national et international à consulter le rapport de PAR.

#### LIEUX DE CONSULTATION DU PAR

Le présent Plan d'Actions de Réinstallation peut être consulté aux adresses suivantes :

#### 1. Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU)

- Service de Recherche du Foncier pour les grands projets de l'Etat, BP V 153 Abidjan, Plateau Tour C, 19<sup>e</sup> étage

#### 2. Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

- Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT), sise à Cocody, Rue du Lycée Technique, Tel : (00225) 22 48 40 02

#### 3. Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)

- Direction des Infrastructures et de la Sécurité Industrielle (DISI), sise au Plateau, Immeuble Industrie, 1<sup>er</sup> étage, Tel : (00225) : 20 21 86 25

#### 4. Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI), sise à Cocody Danga, Rue des jasmins, 08 BP 4134, Abidjan 08, Tel (00225) : 22 44 74 20

#### 5. Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles (FODI), sis à Cocody -Deux Plateaux les vallons, non loin du Club House, 06 BP 2552, Abidjan 06, Tel (00225) : 22 41 26 63/22 51 47 90

#### 6. Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)



## PROJET DE PROMOTION DE LA COMPETITIVITE DE LA CHAINE DE VALEUR DE L'ANACARDE (PPCA)

### Publication du Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) relatif aux travaux d'aménagement de la zone agro industrielle de Bondoukou dédiée à l'anacarde

- Direction du Développement Local et des Services Extérieurs (DDLSE) sis à l'immeuble CAISTAB, 12<sup>e</sup> étage ; Tel : (00225) 20 21 54 74

#### 7. Préfecture de Bondoukou

- Au secrétariat du Préfet, Tel : (00225) 07 96 47 14

#### 8. Mairie de Bondoukou

- Au bureau du Directeur du service technique, Tel : (00225) : 07 35 59 85

#### 9. Direction Régionale du MINADER de Bondoukou

- Au bureau du Directeur Régionale, Tel : (00225) : 40 31 38 12

#### 10. Direction Régionale du Ministère du Commerce et de l'Industrie de Bondoukou

- Au bureau du Directeur Régional

#### 11. DR Construction de Bondoukou

- Au bureau du Directeur Régional

#### 12. Sous-préfecture de Bondoukou

- Au secrétariat du Sous-Préfet

#### 13. DR CCA Bondoukou

#### 14. Conseil du Coton et de l'Anacarde

- Annexe 2 du CCA, locaux du PPCA 2 plateaux Tel : (00225) 22 54 86 20